

## **POSTULAT**

**de la commission thématique ATE, par sa présidente Marylène Volpi Fournier,  
concernant l'état de la formation dans le secteur touristique (12.12.2007) 4.107**

La loi sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées est en vigueur depuis trois ans.

Le chapitre relatif à la formation a été fortement allégé, notamment sur la durée et le contenu, puisque les examens ne portent actuellement que "sur les connaissances élémentaires sur la tenue d'une exploitation".

Nous demandons au Conseil d'Etat d'effectuer une étude sur les points suivants:

- Etat actuel de la qualité de la formation des personnes nouvellement patentées
- Suivi de la formation continue ponctuelle et spécialisée
- Etat du controlling et de l'assurance qualité
- Etat du degré de formation des personnes ayant obtenu une reconnaissance de formation ou d'expérience professionnelle

Sion, le 12 décembre 2007  
(15h44)

Commission thématique ATE, par  
Marylène Volpi Fournier, députée